

- AVIS d'enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique
du projet de rénovation du plateau de Bellecroix
sur la Commune de Metz et
et parcellaire conjointe

Demandeur : l'Etablissement Public Foncier Grand Est

Par arrêté préfectoral du DCAT/ BEPE/ N°2020- 212 du 24 décembre 2020, des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet susvisé, sont prescrites pour une durée de 19 jours du 1^{er} février au 19 février 2021 inclus sur la commune de Metz. Le siège est fixé à la mairie de quartier de Metz Bellecroix.

Monsieur Robert CISAMOLO, ingénieur retraité à EDF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- à la mairie de Metz et à la mairie de quartier de Metz Bellecroix, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Metz. En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition, (sur rendez-vous au 03.87.34.87.34) de toute personne qui souhaite le consulter.

Le public peut consigner ses observations **écrites** pendant toute la durée de l'enquête:

- sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de quartier de Metz Bellecroix, aux horaires habituels d'ouverture au public,
- sur le registre subsidiaire, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le maire déposé à la mairie de Metz, aux horaires habituels d'ouverture au public,
- par écrit, à la mairie de quartier de Metz Bellecroix (siège de l'enquête), 13 Rue de Toulouse, 57070 Metz Bellecroix, à l'attention du commissaire enquêteur.
- Par courrier électronique à l'adresse pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr

Par ailleurs, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de quartier de Metz Bellecroix , selon le calendrier suivant :

- le mercredi 3 février 2021 de 15 h00 à 17 h 00
- le samedi 13 février 2021 de 10 h 00 à 12 h 00 dans une salle annexe à la mairie de Bellecroix
- le vendredi 19 février 2021 de 10 h 00 à 12 h 00

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application de l'article L311-1 à 3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduit :

"En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les [autres] intéressés [...] sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité"

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Moselle, à la mairie de Metz et la mairie de quartier de Metz Bellecroix ainsi que sur le site de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Metz. Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La déclaration d'utilité publique, ainsi que la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet feront l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.